

Séance du **23 juin 2022**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Mise en œuvre du Plan directeur du stationnement : Demande de crédit de CHF 115'000.-- pour l'achat et la pose de 22 horodateurs (2022/P13)

Rapport : M. Ambroise Méan

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 13/2022, du 25 avril 2022, concernant la « Mise en œuvre du Plan directeur du stationnement : demande de crédit de CHF 115'000.-- pour l'achat et la pose de 22 horodateurs »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 115'000.-- pour financer l'achat et la pose de 22 horodateurs ;
2. de financer ce crédit par un prélèvement sur le compte 9282.05 « Fonds de réserve pour la création de places de stationnement ».

Ainsi délibéré en séance du **23 juin 2022**.

Adopté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et trois abstentions).

Pour extrait conforme le 24 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente

Anne-Francine Simonin


la Secrétaire

Carole Dind

Séance du **23 juin 2022**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Réponse au postulat de M. Vincent Matthys, intitulé « Dring Dring, voilà vos commi's » (2022/RP14)

Rapport : M. Pierre-Alexandre Fürst

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 14/2022, du 2 mai 2022, concernant la réponse au postulat de M. Vincent Matthys, intitulé « Dring Dring, voilà vos commi's »,
VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

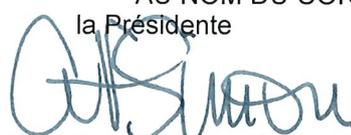
d é c i d e

1. d'offrir la gratuité du service « Dring Dring » depuis les commerces veveysans à l'ensemble de la population veveysanne selon les conditions suivantes :
 - La gratuité ne s'applique qu'aux ménages veveysans ;
 - La gratuité ne couvre que les livraisons effectuées depuis des commerces veveysans partenaires vers des ménages veveysans ;
 - La fréquence des livraisons est limitée à maximum une livraison par semaine et par ménage, soit maximum 52 livraisons par an et par ménage ;
 - Un maximum de 3'000 livraisons gratuites sont financées chaque année ;
 - Un montant d'achat minimal de CHF 20.-- est exigé pour bénéficier d'une livraison (gratuite) ;
 - Deux sacs raisonnablement remplis pour un maximum de 20kg peuvent être pris en charge par livraison ;
 - La part des commerces pour des livraisons hors du territoire communal à destination des communes partenaires du service est prise en charge par la Ville de Vevey à hauteur de 2'000 livraisons annuelles maximum ;
 - Pour couvrir la part communale et commerçante pour les éventuelles livraisons hors cadre de la gratuité, une réserve de 500 livraisons supplémentaires est prévue ;
2. d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 11'750.-- pour couvrir la gratuité des livraisons en 2022 sur le compte 352.3656 « Association Amelive, service Dring Dring » portant le solde de CHF 20'000.-- à CHF 31'750.-- ;
3. de charger la Municipalité d'inscrire, dès le budget de l'exercice 2023, le montant de CHF 75'500.-- sur le compte 352.3656 « Association Amelive, service Dring Dring » pour couvrir la gratuité de 3'000 livraisons, couvrir 2'000 livraisons hors territoire, réserver 500 livraisons pour couvrir la part communale et commerçante à Vevey, et couvrir la subvention accordée à l'association AMELIVE ;
4. de considérer ce postulat comme réglé.

Ainsi délibéré en séance du **23 juin 2022**.

Adopté à une large majorité (une dizaine d'avis contraires et un certain nombre d'abstentions).

Pour extrait conforme le 24 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente
Anne-Francine Simonin

la Secrétaire
Carole Dind



Séance du **23 juin 2022**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

**Validation de la constitution du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey
Ratification de l'organisation du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey
Approbation du dossier de reconnaissance du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey**

Demande de crédit supplémentaire de Fr. 48'800.-- pour l'adaptation du dispositif d'accueil parascolaire (2022/P15)

Rapport : Mme Diane von Gunten

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 15/2022, du 2 mai 2022, concernant la « Validation de la constitution du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey, ratification de l'organisation du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey, approbation du dossier de reconnaissance du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey, demande de crédit supplémentaire de Fr. 48'800.-- pour l'adaptation du dispositif d'accueil parascolaire »,
VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de valider la constitution du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey ;
2. de ratifier l'organisation du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey telle que proposée dans le dossier de reconnaissance ;
3. d'approuver le dossier de reconnaissance du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey ;
4. d'adapter le dispositif d'accueil parascolaire l'après-midi par l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire sur le compte 58205 « Unité d'accueil parascolaire La Pomme d'Or », visant à ouvrir 18 places d'accueil parascolaire pour le 22 août 2022, pour un montant total de Fr. 40'800.-- ;
5. d'adapter le dispositif d'accueil parascolaire à midi par l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire sur le compte 5901 « Réfectoires scolaires », pour un montant total de Fr. 8'000.--.

Ainsi délibéré en séance du **23 juin 2022**.

Adopté à la quasi-unanimité (une abstention).

Pour extrait conforme le 24 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente

Anne-Francine Simonin

la Secrétaire

Carole Dind



Séance du **23 juin 2022**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Demande de crédit d'études préliminaires de Fr. 700'000.-- pour la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire (2022/P16)

Rapport : M. Pierre Butty

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 16/2022, du 2 mai 2022, concernant la « Demande de crédit d'études préliminaires de CHF 700'000.-- pour la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 700'000.-- TTC pour financer les études préliminaires concernant la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 350'000.-- pendant 2 ans ;
4. d'accorder un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement 2022 de CHF 80'000.-- pour l'engagement d'un·e chargé·e de projet au Service Bâtiments, Gérance et Energie et de demander à la Municipalité de porter aux budgets 2023, 2024, 2025, 2026, un montant annuel de CHF 160'000.-- sur le compte 300.3011, montants qui seront ensuite imputés sur les comptes d'investissement dédiés pour valoriser les prestations internes.

Ainsi délibéré en séance du **23 juin 2022**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 24 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente
Anne-Francine Simonin



la Secrétaire
Carole Dind

Séance du **23 juin 2022**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.-- pour la mise en séparatif, la réfection de la chaussée et son aménagement au chemin des Pinsons (2022/P17)

Rapport : M. Cyril Gros

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 17/2022, du 9 mai 2022, concernant la « Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.-- pour la mise en séparatif, la réfection de la chaussée et son aménagement au chemin des Pinsons »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

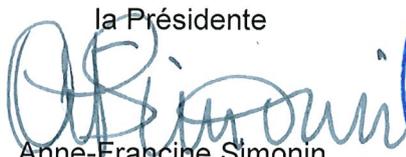
1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'100'000.-- pour la mise en séparatif, la réfection de chaussée et l'aménagement au chemin des Pinsons ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de Fr. 310'000.-- sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des égouts" ;
 - par un amortissement annuel de Fr. 39'500.-- pendant 20 ans.

Ainsi délibéré en séance du **23 juin 2022**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 24 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente
la Secrétaire



Anne-Francine Simonin
Carole Dind